

Ministère du Travail—Loi

maintenant au Mexique et aux États-Unis. Ces travailleurs sont indéniablement des victimes du libre-échange.

Une voix: Cela ne fait que commencer.

M. Fisher: Je n'ai pas très bien saisi pourquoi il dit cela, mais Guillaume a l'impression qu'il devrait faire de l'anglais sa langue seconde. Je ne sais pas du tout pourquoi il dit cela. Sa langue maternelle n'est de toute évidence ni l'anglais ni le français. Je n'ai rien perdu de ce qu'il me disait. S'il peut s'exprimer en français, je ne peux pas en juger. Il avait honte de ne pas parler parfaitement l'anglais ou l'une de nos deux langues officielles. C'est l'effet insidieux de l'action du gouvernement sur les gens. Cela me dépasse qu'une personne dans cette situation se sente coupable de ne pas parler parfaitement l'anglais. Les modifications apportées à la Loi sur l'assurance-chômage ont le même effet. Cette idée aussi et les gens commencent à se sentir. . .

Mme McDougall: Allons donc!

M. Fisher: . . .coupables parce qu'ils ne maîtrisent pas à la perfection tel ou tel aspect.

M. Allmand: Traitez l'opposition comme les groupes féminins.

Une voix: Le ministre s'en va.

M. Fisher: Ce n'est pas tout, monsieur le Président. Hier, j'ai rencontré Miriam et devinez pourquoi elle se sentait coupable. Elle n'a pas d'emploi, mais devinez pourquoi elle se sentait coupable. Je suis heureux de voir que le ministre ne part pas. Elle se sentait coupable de la dette. Le message du gouvernement fait son effet: «Sentez-vous coupables de la dette. Le pays est endetté et nous devons faire quelque chose pour que la dette diminue.» Le gouvernement est allé jusqu'à convaincre les gens qui n'ont pas d'emploi qu'ils sont responsables de la dette.

Je voudrai dire au gouvernement et au peuple canadien que mon parti et moi ne tenons pas les chômeurs pour responsables de la dette nationale. Les députés d'en face, notamment les membres du Cabinet, sont ceux qui en sont responsables. Le gouvernement actuel a doublé en quatre ans à peine la dette nationale totale qui s'était accumulée depuis le début de la confédération. C'est une abomination que de répandre des idées semblables, mais à force de les répéter, il finit par les faire passer. Il est

temps que les Canadiens se disent et répètent qu'ils ne sont pas responsables de la dette nationale.

C'est la faute de ce gouvernement qui ne veut pas imposer les sociétés. Les sociétés paient presque 5 p. 100 de moins d'impôts en 1989 qu'elles en payaient en 1984, alors que le contribuable canadien moyen en paie presque 10 p. 100 de plus. J'estime que, si c'était l'inverse, l'économie nationale s'en porterait beaucoup mieux.

Que fait le gouvernement pour venir en aide aux travailleurs âgés qui se retrouvent au chômage à cause de sa politique? Tout d'abord, pour pouvoir bénéficier des avantages prévus dans le projet de loi C-8, il faut avoir perdu son emploi dans le cadre d'une mise à pied massive. Qui déterminera ce qui constitue une mise à pied massive? Deux membres du ministère fédéral du Travail et deux de leurs homologues provinciaux. Il faut avoir travaillé 750 heures durant 15 des 20 dernières années pour être admissible en vertu du projet de loi C-8.

Je soupçonne que certaines personnes, particulièrement dans le secteur de la construction, ne seront pas admissibles même si elles ont travaillé pendant 15 de ces 20 années à cause des 750 heures exigées. Ceux qui se voient offrir un autre emploi, qui peuvent se réinstaller ailleurs pour trouver du travail et qui n'ont pas encore épuisé leurs prestations d'assurance-chômage ne sont pas admissibles.

Le projet de loi a toutefois une certaine valeur. Je ne veux pas qu'on pense que, malgré le peu de gens qui pourront en bénéficier, le Nouveau Parti démocratique veut les empêcher de se prévaloir des dispositions du projet de loi. L'ennui, c'est que tous ne pourront pas s'en prévaloir. Nous reviendrons là-dessus tout à l'heure.

M. Belsher: Vous voulez le beurre et l'argent du beurre.

M. Fisher: Et le financement? Il paraît que l'on débouquera dans un premier temps 125 millions de dollars pour ce programme. A titre de comparaison, signalons que le Programme de prestations d'adaptation pour les travailleurs auquel ce programme-ci succède avait un budget de 50 millions de dollars. A première vue, on fait une assez bonne affaire. Le seul problème, c'est que ces 125 millions de dollars seront versés sur une période de trois ans. Chaque fois que le gouvernement fait une déclaration, surtout quand il s'agit d'argent, et parfois de temps, il faut diviser par trois ou cinq pour connaître la somme disponi-